

ARRETE N° 2020-DF-RF-34-2

Annule et remplace l'arrêté N° 2020-DF-RF-34-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu l'avis de l'Institut d'enseignement à distance du 5 octobre 2020 ;
Vu l'avis de la CFVU du 8 octobre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de **l'Institut d'enseignement à distance** pour l'année universitaire 2020-2021 :

DU Criminologie	Franck ARPIN-GONNET
Licence mention Droit	Michel JUHAN/Jean LAINGUI
Licence mention Informatique	Rakia JAZIRI
Licence mention Psychologie	Catherine MARION/Laurence MASSE
Licence mention Sciences de l'Education	Anthippi POTOLIA
Master mention Droit public parc. Droit public général	Jean-Louis ITEN/ Sophie JEUSSEAUME
Master mention justice, procès, procédures parc. droit processuel	Catherine PUIGELIER/ Laurent DEPLRAT
Master mention Droit de la Santé parc. Droit médical, de la bioéthique et de la santé	Cyril CLÉMENT/ Laurent DEPLRAT

Master mention Psychologie
parc. Psychologie Clinique et Psychothérapies

**Arnaud PLAGNOL/
Nathalie DURIEZ (M1)/
Antoine BIOY (M2)**

parc. Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelle

**Françoise MORANGE-MAJOUX/
Caroline BEAUVAIS (M2)**

parc. Psychologie sociale et du travail : ressources humaines, santé et risques psycho-sociaux

Lionel DAGOT

Master mention Sciences de l'éducation
parc. Education tout au long de la vie

**Francis LESOURD/
Martine MORISSE**

Master 1 mention Informatique parcours Big Data

Gilles BERNARD

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'Institut d'enseignement à distance et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 18 janvier 2021

L'administratrice provisoire de l'université Paris 8

Annick ALLAIGRE


Administratrice provisoire
Université Paris 8
Vincennes - Saint-Denis
Annick ALLAIGRE